



SURVEILLANTS DANS LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MÉTALLIQUES ET DE PIÈCES MÉCANIQUES

CNP 92023: SURVEILLANTS DANS LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MÉTALLIQUES ET DE PIÈCES MÉCANIQUES

Supervisent et coordonnent les activités des travailleurs qui fabriquent, assemblent et inspectent des produits mécaniques et métalliques, tels que des aéronefs, des camions, des moteurs, du matériel de chauffage et autres produits métalliques semblables.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

5

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

33,00 \$

21,00 \$ 36,00 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

EMPLOYÉS

29

SALAIRE MOYEN

80 000 \$



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

57,1 %	Fabrication
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Supprimées
42,9 %	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

Supprimées	15-24
Supprimées	25-34
Supprimées	35-44
Supprimées	45-54
Supprimées	55-64
Supprimées	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- | | | |
|---|---|---|
| • Contremaître/
Contremaîtresse Au
Montage D'aéronefs | • Contremaître/
Contremaîtresse Au
Montage De Maison Mobile | • Contremaître/
Contremaîtresse Au
Montage De Moteurs |
| • Contremaître/
Contremaîtresse Au
Montage De Remorques De
Camions | • Contremaître/
Contremaîtresse De
Peintres De Chantier Naval | • Contremaître/
Contremaîtresse
D'opérateurs De Machines
À Travailler Le Métal |

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- superviser, coordonner et planifier les activités des travailleurs qui assemblent et inspectent des produits tels qu'aéronefs, autobus, camions lourds, transmissions, moteurs d'automobiles et équipement de chauffage et de réfrigération;
- établir des méthodes de travail permettant de respecter les échéances et de coordonner les activités avec les autres sections;
- résoudre les problèmes liés au travail et recommander des mesures pour améliorer la productivité et la qualité des produits;
- commander du matériel et des fournitures;
- former des travailleurs quant à leurs tâches, aux normes de sécurité et aux politiques de la compagnie;
- recommander des mesures de gestion du personnel, telles que l'embauche et les promotions.

